

Préambule : Le jeu-concours « La Vitrine mystère » est organisé par **la ville de Déols (2 Av. du Général de Gaulle)**, en partenariat avec les commerces de Déols **du samedi 12 avril au samedi 26 avril 2025**.

Cette animation vise à attirer la clientèle en centre-ville et à mettre en valeur les produits des commerçants auprès du public. L'objet du jeu-concours est d'estimer la valeur de 27 dotations installées dans la vitrine du local commercial situé 1 Route d'Issoudun. Les clients sont invités à estimer le montant de la vitrine via un bulletin de participation disponible dans les boutiques partenaires au concours. Celles-ci sont reconnaissables grâce à l'affiche du jeu-concours. Le participant qui estimera au plus près le montant de l'ensemble de la vitrine remportera l'ensemble des lots détaillés à l'article 6. Si plusieurs bulletins indiquent le même montant, un tirage au sort aura lieu.

Article 1 - Modalité et délais d'inscription

Pour participer, il faut compléter un bulletin de participation dans l'une des boutiques participantes au jeu concours. Une personne pourra donc participer plusieurs fois mais ne pourra pas gagner plusieurs lots. Les participants devront obligatoirement indiquer sur le bulletin : • montant total estimé de la vitrine (en euros aux centimes près) • nom et prénom, • adresse postale complète • numéro de téléphone. Le bulletin, dûment et lisiblement rempli devra être déposé chez un des commerces participants participant à l'opération. Tout bulletin illisible ou incomplet sera rejeté. Le début de l'opération aura lieu le samedi 12 avril 2025 et la clôture des participations sera le samedi 26 avril 2025 à 19h00. Les bulletins seront récupérés et collectés par les agents de la mairie de Déols du 28 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025. Tous les bulletins non collectés seront exclus du jeu-concours.

Jeu-concours Estimez la Vitrine Mystère : ne seront pas autorisés à participer au jeu concours : les commerçants et le personnel des commerces participants ainsi que les agents du service communication, événementiel et vie locale et les élus de la ville de Déols.

Article 2 – Dotations et remise des prix

La dotation correspond aux 27 lots détaillés à l'article 6 et installés dans la vitrine du local commercial situé 1 Route d'Issoudun. Le dépouillement, l'information des gagnants par téléphone seront effectués la semaine du 28 avril 2025. L'annonce sera réalisée par un agent de la mairie de Déols. Les lots seront récupérés par le gagnant à la mairie de Déols. Lors de la remise des lots, le gagnant devra être muni de sa carte d'identité. Le gagnant s'engage à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce ne soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demande de compensation. Au-delà du 12 mai 2025 si le gagnant ne s'est pas manifesté pour profiter du lot, les dotations seront attribuées au premier bulletin de réserve, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive du lot.

Article 3 – Règles particulières

Les participants autorisent gratuitement et par avance l'utilisation à des fins de communication ou de publicité, de leur photo, nom, prénom, localité et profession. La ville de Déols prendra des photos durant le déroulement de l'événement et lors de la remise des lots. Ces photos seront utilisées à des fins de communication web ou presse. Le gagnant en accepte systématiquement la diffusion. Cela sur une durée de 5 ans. Par ailleurs, les organisateurs du jeu concours "Estimez la Vitrine mystère" s'autorisent, en cas de nécessité et à tout moment, de modifier ou d'amender le dit règlement. En cas de vol des lots, de triche, de destructions partielle ou totale des lots, le jeu pourra tout simplement être annulé. La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée de ce fait. La participation

à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site internet : www.ville-deols.fr ainsi que sur la vitrine elle-même.

Article 4 - Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont utilisées par la ville de Déols uniquement dans le cadre du jeu-concours 2025. Conformément à Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à la ville de Déols, dont l'adresse est mentionnée dans le préambule.

Article 5 - Cadre législatif

La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 a modifié l'article L. 121-36 et abrogé l'ensemble des articles L. 121-36-1 à L. 121-41 de 1993. Cela implique une simplification dans l'organisation de jeux concours puisqu'il n'est plus nécessaire de déposer le règlement chez un huissier de justice.

La ville de Déols se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne puisse être versée aux participants. Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent également être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout bulletin de participation incomplet, non parfaitement lisible, déchiré ou reproduit par quelque moyen que ce soit, sera considéré comme nul. Toute tentative par un participant ou par toute autre personne de nuire volontairement au déroulement du jeu-concours de manière illégale, constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et les organisateurs se réservent le droit de poursuivre tout agissement de cette nature. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le règlement ou aurait tenté de le faire. Les organisateurs pourront débouter un participant ou annuler le jeu en cas de fraude, notamment informatique.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification. Passé un délai de 15 jours après le dépouillement des bulletins, aucune réclamation ne sera acceptée. Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par la ville de Déols. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter ou en modifier les conditions. La ville de Déols pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. La ville de Déols se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.

Article 6 : Les dotations

Bio'Coiff : Coffret Bio'Coiff by Charley Paris comprenant 1 shampoing pour cheveux fins 200ml, 1 après-shampoing 200ml, 1 flacon huile pointes sèches 15ml.

Les Trois Roys : 10 verres à jus de fruits Tigre bock et 6 verres à bière.

Pharmacie de l'Abbaye : Coffret gel douche 1L MKL visage corps et cheveux, 1 huile de massage pour bébé 100ml, 1 shampoing MKL 250ml, 1 crème anti-âge mains et ongles 75ml.

Delicat'Institut : 1 parfum GUINOT 100 ml

ML3 Coiffure : Coffret Raphael Perrier : 1 shampoing 240 ml, 1 soin spray cheveux 150ml, 1 huile soin

cheveux 30ml, 1 carte cadeau tattoo Jess'Poke

Cyclo'one : 1 casque vélo urbain ANGI 55-59 cm

DEKRA : 1 bon pour un contrôle technique gratuit

Boucherie Arnaud Mezhoud : 1 lot de 2 saucissons

Crédit Agricole : 1 tablette Galaxy Tab 9

Malus formation : 1 trottinette Décathlon Oxelo 9-14 ans

Cordonnerie Baty : Ceinture en cuir marron

Chaussures Monique : 1 paire de chaussures femme, 1 paire de chaussures homme, 1 pochette

Les Aiguilles Ensoeurcellées : Bon pour un tatouage

L'Atelier d'Emeline : 1 kit manucure, 1 brume parfumée corps et cheveux 125 ml

Créatif : Coffret Schwarzkopf brume cuir chevelu 100 ml + masque 2-en-1 75 ml + gel lavant corps et cheveux 100 ml

AXA : 1 cafetière Dolce Gusto KRUPS

La poste : Lot de 6 mugs DURALEX

Equiland : Lot de 3 paires de chaussettes

Floréal : Bon d'achat pour une composition florale

Coiff&Co : 1 mini lisseur, 1 gel moussant corps 500 ml, 3 tours de cou téléphone

Renault Aubert : Montage 4 pneus offert + 10% sur les pneus

Villaverde : 1 mangeoire pour oiseau, 3 mini serres de culture, 1 semoir manuel, 1 boîte de graines haricot nain, 1 sachet de graines de radis, 1 sachet de graines de basilic, 1 sachet de graines de courgette verte noire, 1 sachet de tomates St Pierre, 1 lot de 24 pots de cultures, 1 sac de 20L de terreau Semis - marque VILLAVERDE

Feu vert : 3 organisateurs de siège, une protection banquette, une sonnette de vélo, un pare soleil, un étui de rangement, 1 lot de masques barrières.

Tissu des Ursules : 1 kit de tapisserie pour débutant, 1 parfum d'intérieur Collines de Provence 100ml

L'âme embellie : 1 bon pour un rééquilibrage énergétique d'une heure

Boulangerie Louise : Lot composé de 2 baguettes Louise, 2 croissants, 1 pain au chocolat, 10 chouquettes

Les Créas de Jean-Phi : 1 lanterne en bois